

Conditions générales de prestations de services entre professionnels

Les conditions générales présentent les droits et obligations de Mercateam Consulting, représentée par Geoffray Delrue, spécialisée dans la formation et le business coaching, SARL au capital de 5000€, SIRET 813 915 030 00023, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 32590986559 auprès du préfet de région Hauts-de-France, ci-après désignée par le terme « le Prestataire » ou par sa dénomination d'une part, et toute personne physique ou morale, agissant dans le cadre d'une activité professionnelle ci-après désigné par le terme « le Client ».

Mercateam Consulting exploite notamment la marque commerciale « GD Academy ». En conséquence, toute offre, commande, prestation, documentation, communication, plateforme, facture ou mention émise sous la dénomination « GD Academy » l'est exclusivement pour le compte de Mercateam Consulting, laquelle demeure la seule entité juridique cocontractante et la seule titulaire des droits et obligations résultant des présentes conditions générales et des devis/contrats qui y sont rattachés.

Objet du contrat

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles le prestataire accomplira ses prestations suite à la demande expresse du Client. Les présentes conditions générales pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

L'acceptation

Les présentes conditions s'appliquent dès l'acceptation et la signature par le Client du devis que celui-ci soit gratuit ou payant. Elles seront communiquées au Client avec le devis.

Nature des prestations, date et lieu de la prestation

Les prestations fournies ont pour but de répondre aux besoins en formation et/ou communication du Client.

Le Prestataire propose également des prestations de conseil en développement commercial, en formation commerciale et de mission de consulting.

Cette liste n'est pas exhaustive et le Prestataire se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si le prestataire le juge nécessaire ; le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui.

Le Prestataire intervient uniquement sur demande du Client. La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus d'un commun accord dans le devis. Tout changement de date ou de lieu donnera lieu à un nouveau devis.

Devis préalable

Pour toute intervention un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, ainsi que le coût total de l'intervention exprimé hors taxes et toutes taxes comprises. Il sera valable 1 (un) mois à compter de sa date d'émission.

Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux prestations sont portés à la connaissance du Client avant toute intervention via un devis préalablement rempli et signé.

Les prix des prestations s'entendent hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA en vigueur au jour de la commande.

Les déplacements dans un rayon de 10 km autour de Lille, sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, le forfait déplacement sera individualisé sur le devis au tarif de 1 euro le kilomètre selon Mappy.

Paiement

Un acompte correspondant à 30% du montant de la prestation sera exigible dès la signature du devis, soit en espèces, soit par chèque postal ou bancaire à l'ordre de « Mercateam Consulting » ou par virement bancaire.

Les sommes restantes seront à régler par le Client dès la fin de l'intervention et dans un délai maximum de 30 jours.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront exigibles de plein droit, sans rappel, à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, calculées sur le montant TTC restant dû, sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, sauf taux plus élevé prévu au devis ou à la facture, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal (art. L. 441-10, Code de commerce).

Conformément à l'article L. 441-10 II et à l'article D. 441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Annulation, rétractation

S'agissant de services personnalisés, réalisés en fonction des spécifications formulées par le Client, aucun droit de rétractation n'est possible, à compter de la signature du devis, et le paiement reste dû sans préjudice du droit pour le Prestataire de réclamer des dommages et intérêts.

Réclamations

Les réclamations sur la non-conformité des prestations effectuées doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 8 jours de la livraison de la prestation ; passé ce délai aucune réclamation ne sera acceptée.

Limites d'intervention

Le Prestataire se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de la prestation si : les conditions de travail risquent de mettre en danger la sécurité de l'intervenant ou de toute autre personne directement concernée par la prestation.

la demande du Client n'est pas conforme à la législation en vigueur.

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans le cas d'un refus d'intervention ou d'une cessation de la prestation, aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé par le Client ; en outre, les règlements intervenus seront conservés par le prestataire.

Obligations du Client

Le Client mettra à disposition du prestataire tous les moyens matériels nécessaires pour la réalisation des prestations définies dans le délai convenu.

Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles. Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté et faisant obstacle à l'exécution de la prestation.

Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles, les conditions climatiques imprévisibles, ou l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie.

Dans de telles circonstances, le Prestataire préviendra le Client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant le Prestataire et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 15 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le

contrat pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Cette résiliation prendra effet à la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Responsabilité

Confidentialité

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi que pendant l'année suivant le contrat.

Propriété intellectuelle

Le Client n'utilisera dans le cadre de l'exécution de la prestation que des données, quels qu'en soient le support ou la nature, soit libre de droit, soit dont il dispose propriété. Le Client déclare qu'il dispose notamment des droits et licences pour les images, logos, dessins... qui seront utilisés pour la réalisation de la prestation.

En tant qu'auteur de l'œuvre, le Prestataire bénéficie de la législation applicable à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteurs. Le Prestataire peut donc exploiter son œuvre par tout moyen. La reproduction ou la réédition de son œuvre par le Client nécessite une convention expresse de la part du Prestataire, et le paiement de droit d'auteur par le Client. Le droit que le Prestataire possède sur son œuvre n'est en aucun cas cédé dans le cadre du présent contrat.

Tous les documents fournis dans le cadre de l'exécution de la prestation sont destinés à l'usage personnel du Client. Celui-ci s'engage à restituer en parfait état tous les documents qui lui auraient été confiés temporairement pour la réalisation de la prestation.

Référencement

Le Client accepte que le prestataire puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente prestation. Cette autorisation entraîne au profit du Prestataire, et à cette seule fin, une licence gratuite d'exploitation des signes distinctifs du Client.

Compétence et droit applicable

Pour toutes les contestations nées du présent contrat, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Lille, qui appliquera la loi française.

ARTICLE – DÉFINITIONS

« Prestataire » : Mercateam Consulting, société exploitant notamment la marque commerciale « GD Academy ».

« Client » : toute personne physique ou morale passant commande d'une Prestation.

« Prestation » : toute action de conseil, formation, coaching, accompagnement, événement, produit numérique ou service fourni par le Prestataire, quel qu'en soit le support.

« Contrat » : ensemble formé par le devis/bon de commande accepté, les présentes CGV et, le cas échéant, les conditions particulières.

« Plateforme » : tout espace en ligne, intranet, LMS, outil de visioconférence, espace membre ou support digital mis à disposition.

« Contenus » : documents, supports, vidéos, audios, exercices, templates, livrables et plus généralement tout élément communiqué par le Prestataire.

ARTICLE – OBJET, HIÉRARCHIE DES DOCUMENTS ET OPPOSABILITÉ

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit les Prestations au Client.

Sauf stipulation contraire écrite, les présentes CGV prévalent sur tout autre document, y compris conditions d'achat du Client.

En cas de contradiction, l'ordre de priorité est le suivant : (i) conditions particulières signées, (ii) devis/bon de commande accepté, (iii) présentes CGV, (iv) tout autre document (plaquette, site internet, e-mails, etc.).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

ARTICLE – MARQUE « GD ACADEMY » ET ENTITÉ JURIDIQUE COCONTRACTANTE

Mercateam Consulting exploite notamment la marque commerciale « GD Academy ». En conséquence, toute offre, commande, Prestation, documentation, communication, plateforme, facture ou mention émise sous la dénomination « GD Academy » l'est exclusivement pour le compte de Mercateam Consulting, laquelle demeure la seule entité juridique cocontractante et la seule titulaire des droits et obligations résultant du Contrat.

Le Client reconnaît expressément que Mercateam Consulting est l'unique interlocuteur juridique et financier et que toute réclamation, demande, mise en cause ou action relative au Contrat devra être dirigée contre Mercateam Consulting.

ARTICLE – CONDITIONS D'ACCÈS, COMPTE, IDENTIFIANTS ET SÉCURITÉ

Lorsque la Prestation implique un accès à une Plateforme, les identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Toute utilisation via les identifiants du Client est réputée effectuée par le Client.

Le Prestataire se réserve la possibilité de mettre en place des mesures de contrôle (journalisation, limitation d'accès, vérification d'IP) afin d'assurer la sécurité et la conformité des accès.

ARTICLE – LIVRABLES, DÉLAIS ET OBLIGATION DE COLLABORATION

Les délais de livraison/planification sont donnés à titre indicatif sauf stipulation expresse contraire. Ils sont subordonnés à la fourniture, par le Client, des informations et validations nécessaires dans les délais requis.

Le Client s'engage à coopérer activement. Tout retard, absence de validation, indisponibilité ou manquement du Client pourra entraîner une prorogation des délais et/ou une facturation complémentaire, sans que la responsabilité du Prestataire puisse être engagée.

Sauf mention expresse, le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens.

ARTICLE – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LICENCE D'UTILISATION ET INTERDICTIONS

L'ensemble des Contenus, méthodes, concepts, marques, logos, supports et livrables demeure la propriété exclusive du Prestataire et/ou de ses ayants droit. Aucun transfert de propriété intellectuelle n'est opéré au profit du Client.

Le Client bénéficie uniquement d'une licence personnelle, non exclusive, non transférable et non cessible d'utilisation des Contenus, strictement limitée à ses besoins internes et à la durée de la Prestation, sauf stipulation contraire.

Il est interdit de reproduire, représenter, modifier, traduire, adapter, diffuser, vendre, louer, mettre à disposition, publier ou exploiter les Contenus, en tout ou partie, sans autorisation écrite préalable du Prestataire.

ARTICLE – CONFIDENTIALITÉ ET RÉFÉRENCES

Chaque Partie s'engage à conserver strictement confidentielles les informations non publiques reçues de l'autre Partie, pendant toute la durée du Contrat et pendant cinq (5) ans après son expiration.

Le Prestataire est autorisé à citer le nom et/ou le logo du Client à titre de référence commerciale (site, portfolio, réseaux), sauf opposition écrite du Client adressée avant le démarrage de la Prestation.

ARTICLE – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution imputable au Client, à un tiers ou à un cas de force majeure.

En tout état de cause, la responsabilité globale du Prestataire, tous préjudices confondus, est limitée au montant effectivement encaissé par le Prestataire au titre de la Prestation concernée au cours des douze (12) derniers mois.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects, immatériels ou consécutifs (perte de chance, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image).

Le Client demeure seul responsable de l'usage qu'il fait des informations, recommandations, méthodes et Contenus, ainsi que des décisions prises et résultats obtenus.

ARTICLE – FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence française.

La Partie empêchée devra notifier l'autre Partie dans les meilleurs délais. Les obligations sont suspendues pendant la durée de l'événement, sans indemnité. Si l'empêchement excède trente (30) jours, chacune des Parties pourra résilier de plein droit la Prestation concernée, sans dommages et intérêts.

ARTICLE – RÉSILIATION, SUSPENSION ET CONSÉQUENCES

En cas de manquement grave par l'une des Parties à ses obligations, non réparé dans un délai de quinze (15) jours suivant mise en demeure, l'autre Partie pourra résilier le Contrat de plein droit, sans préjudice des sommes dues et des dommages et intérêts.

Le Prestataire peut suspendre l'exécution et/ou l'accès à la Plateforme en cas de défaut de paiement, de violation de la propriété intellectuelle, ou de non-respect des présentes CGV. Les sommes dues restent exigibles.

En cas de résiliation, les sommes déjà versées restent acquises au Prestataire, sauf faute grave et démontrée du Prestataire.

ARTICLE – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les Parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et la loi Informatique et Libertés.

Le Prestataire traite les données personnelles uniquement pour les besoins d'exécution du Contrat. Le Client dispose des droits d'accès, rectification, opposition, limitation et suppression dans les conditions prévues par la réglementation, en contactant le Prestataire par écrit.

Lorsque le Prestataire agit en tant que sous-traitant, les Parties pourront formaliser un accord de traitement (DPA) sur demande.

Le Contrat est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution des présentes relèvera, pour les Clients professionnels, de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Prestataire, même en cas de pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE – CLIENTS PROFESSIONNELS EXCLUSIVEMENT

Les Prestations proposées par Mercateam Consulting sont strictement réservées à des clients professionnels agissant dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. Le Client reconnaît contracter exclusivement en qualité de professionnel, à des fins entrant dans le champ de son activité, et ne saurait bénéficier des dispositions protectrices du droit de la consommation. Toute commande passée par une personne physique agissant à titre personnel ou en qualité de consommateur est exclue et réputée nulle.